
DECRET N° 82/374 du 30/4/1982
retirant l'autorisation personnelle
Minière accordée à la Société Minière
de M'PASSA.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 12 Novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution;
Vu la loi N°29/62 du 15 Juin 1962 portant Code Minier;
Vu la loi n°31/62 du 16 Juin 1962 fixant les taux et
les règles de perception des droits sur les Titres Miniers;
Vu la loi n°35/65 du 12 Août 1965 complétant les dis-
positions du Code Minier;
Vu le décret n°62/247 du 17 Août 1962 déterminant
certaines conditions d'application de la loi n°29/62 susvisé;
Vu le décret n°65/173 du 30 Juin 1965 accordant l'auto-
risation personnelle minière à la Société Minière de M'PASSA;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 25 Janvier 1981 au
décret n°80/644 susvisé;
Vu le Procès-verbal de liquidation en date du 14 Avril
1979 du Tribunal de Grande Instance de Brazza-
ville, prononçant la faillite de la Société Minière de M'PASSA.
Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E :

Article 1er. - Est retirée l'autorisation personnelle minière
accordée sous le n°RC-1-28 par décret n°65/173 du 30 Juin
1965.

Article 2. - Les dispositions du décret n°65/173 du 30 Juin
1965 sont abrogées.

.../...

Article 3.- Le Ministre des Mines et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Mines et de
l'Energie

Rodolphe A D A D A.-